



Ville de
L'Ancienne-Lorette

On est unique

1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette
(Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance qui se tiendra le 30 janvier 2018 à 20 h, à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, sis au 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette, le conseil municipal adoptera le *Règlement n° 300-2017 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite aux élections de novembre 2017* en conformité de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1.*

Le projet de règlement contient des dispositions qui interdisent à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. Plus spécifiquement, il contiendra aussi une disposition qui s'adresse au membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet. Le membre du conseil devra veiller à ce que ces employés respectent cette interdiction. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en sera imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues par la loi.

Le projet de règlement contient également des dispositions interprétatives, le champ d'application de ce dernier, les valeurs de la municipalité, les objectifs visés, les conflits d'intérêts, les dispositions concernant les avantages, les obligations de discrétion et de confidentialité, l'utilisation des ressources de la municipalité, le respect du processus décisionnel, l'obligation de loyauté après mandat et finalement les sanctions.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 17 janvier 2018

**Greffier de la Ville,
Claude Deschênes, avocat, OMA**